



<p><b>Présents :</b> G. PIERRE, J. BOUTIN, JM LAFOND (Elus)  C DECHAR, H POENCES, O FRESLON, JP HONORE, E RIBEIRO (membres)  M POTEL, A SOMAT (Univ Rennes 2)  P CARRIOU (Technicien RM)  T LE GOUARD, I ROUYER (Techniciens VILLE)</p>	<p><b>COMITE LUMIERE</b>  <b>Jeudi 13 avril 2023</b></p> <p><b>COMPTE RENDU</b></p>		
SUJETS ABORDES	PRESENTATION	AVIS	SUIVI
<p>Réflexion sur les changements d'horaire allumage à 6h/ extinction 23h tous les jours + 21h en ZA // 5H le vendredi sur le marché</p>	<p>Question générale : est-ce que 23h n'est pas trop tard ? – les 23h sont ils imposés par l'usage des bus ?</p> <p>Assez peu de remontées aujourd'hui mais remontées qui viendront peut-être avec les usages (ex : retour tardif du cinéma)</p>	<p>Depuis le début du changement d'horaire, aucune remarque n'a été remontée auprès des services de la ville</p> <p>Extinction : permet de mieux dormir, l'allumage plus tard permet de ne pas entendre le coq trop tôt</p> <p>Lorsque l'on traverse quotidiennement la ville aux heures d'allumage de l'éclairage : il est constaté le peu de personnes dans les rues. La question de l'obscurité pour le sentiment d'insécurité peut toutefois se poser pour certains usagers des transports mais cela représente beaucoup de lumière pour 1 bus par heure à ces horaires-là.</p> <p>Une attention particulière pourrait être portée sur la zone Ker Lann où un certain nombre de jeunes, notamment de jeunes femmes, y sont présentes.</p> <p>Propositions des prochains horaires à compter du 16/08 :  <b>ALLUMAGE</b> : 6 heures le matin semble être un peu trop tôt, il est proposé par les membres du Comité de tester un allumage à 6h30 - cela pourrait peut-être même passer inaperçu pour le plus grand nombre.</p> <p><b>EXTINCTION</b> : proposition à 22h30 et 20h00 dans les zones</p>	<p>Nouveaux horaires à mettre en œuvre le 16 août 22h30 – 6h30</p> <p><b>SERVICES</b> : reprendre l'arrêté rédigé lors de la première expérimentation printemps 2023 et l'adapter. Transmettre à Rennes Métropole</p> <p>Prévoir la communication appropriée</p>

		<p>d'activités sauf la rue de l'Eperon (piste cyclable -&gt; Projet du REV)</p> <p>Evolution de la plage d'extinction plus longue d'une heure est opportun pour la population. Il faudra adapter la communication et notamment porter une attention particulière sur la sensibilisation à être bien équipé pour être bien vu.</p> <p><b>QUESTION BUDGETAIRE</b> : les membres du comité souhaiteraient savoir combien représente en termes d'économie en euros une extinction d'une heure par jour</p>	
Extinction estivale	<p>Plage favorable proposée au niveau métropolitain 15 mai – 15 août</p> <p>Armoires pré-paramétrées lors de la dernière mise à jour des horaires pour la phase expérimentale : extinction du 01/06 au 15/08 – le pré-paramétrage pour le rallumage pour les évènements du 21/06 pour la fête de la musique et du 14/07 sont également réalisés – mais tout est modifiable</p>	<p>Avis favorable pour l'extinction totale du 1/06 au 15/08</p>	<p><b>Rennes Métropole</b> : pour suite à donner</p> <p><b>SERVICES</b> : rédaction de l'arrêté du maire à transmettre à Rennes Métropole pour mise en œuvre</p>

<p>Extinction différenciée pour certains usages</p>	<p>Fête de la musique – 21/06 14 juillet</p> <p>Exception de l’astronomie : est-il possible de faire une demande pour avoir un horaire différencié ou ne pas allumer du tout toute l’année ou prévoir une extinction à 21h30 pour favoriser les activités de l’association Cassiopée</p>	<p>Lors des évènements festifs de la ville, il n’y a pas d’intervention par les services ou uniquement de manière très exceptionnelle, par exemple pour le lancement du feu d’artifice sur une périmètre très restreint. Les dates de ces évènements sont préprogrammées dans les coffres de commandes.</p> <p>Proposition d’un rendez-vous spécifique avec le Président de l’association Cassiopée pour envisager des solutions d’extinction autour de l’observatoire</p>	<p><b>Rennes Métropole</b> organise la prise de rendez-vous et l’étude de faisabilité</p>
<p>INTERVENTION RENNES 2 : Professeurs de Rennes 2 Marc POTEL et Alain SOMAT</p>	<p>Il est rappelé le contexte dans lequel s’inscrit leur présence : le projet LUNNE (la Lumière la Nuit Nuit à l’Environnement)</p> <p>Le comité lumière sera un terrain complémentaire de l’étude à la quelle est associée Rennes 2 en partenariat avec l’université Gustave EIFFEL, Toulouse 3, Nantes et le CEREMA.</p> <p>Dans un contexte de transition écologique où l’enjeu est à la fois de limiter la consommation d’énergie, l’impact sur le climat, la biodiversité, la sobriété lumineuse doit pour autant assurer les fonctions attendues par les usagers.</p> <p>Objectifs : comprendre les contraintes du terrain, évaluer les stratégies d’éclairage public, analyser les nuisances lumineuses et rechercher des compromis</p> <p>Les membres du Comité ont reçu un petit</p>		<p>Un questionnaire est remis à l’ensemble des membres qui pourra être complété et remis lors de la prochaine rencontre ou adressés par mail à M POTEL et SOMAT aux adresses suivantes : marc.potel@univ-rennes2.fr alain.somat@univ-rennes2.fr</p> <p>Il est joint à ce compte rendu pour les membres du comité Lumière absents lors de la réunion du 13/04 dernier</p>

	<p>carnet COMITE LUMIERE</p> <p>Objectif : prendre des notes sur les informations ressenties et collectées par les membres – il n’y a évidemment pas d’obligation, il est également possible de dessiner, d’écrire, d’y coller des photos, de noter les circuits empruntés à vélo, les contraintes vécues, les satisfactions, les réflexions d’enfants, les situations particulières...tous les éléments qui permettront d’inscrire dans l’étude l’impact de nos changements de pratiques dans le quotidien de la nuit.</p>	<p>Ces Informations pourront être transmises à Marc POTEL et Alain SOMAT de manière anonyme si cela est préféré par les membres dans une idée de partage de ce qui est vécu.</p> <p>Déambulations avant après, invitation aux gens</p> <p>ELARGISSEMENT DU COMITE LUMIERE -&gt;il faudra mesurer la rénovation du mobilier du coté du Bois de Carcé avec des déambulations.</p>	
<p>Proposition du prochain ordre du jour</p>	<p>Il serait souhaité de pouvoir écrire la cohérence de l’éclairage des secteurs de la ville en fonction des usages pour rationalisation de l’éclairage public</p>	<p>Il s'agirait alors d'élaborer un Schéma Directeur Lumière de la Ville de Bruz (SDAL) sur les thèmes éclairage fonctionnel et potentiellement Mises en lumière.</p> <p>Ce projet qui serait d'initiative communale devra se décliner en cohérence avec le SCHEMA DE COHERENCE d'AMENAGEMENT LUMIERE (SCAL) qui est engagé depuis 2021 à l'échelle de la Métropole.</p> <p>La priorité est donnée à la rénovation de l'éclairage, l'harmonisation des horaires, du matériel, des niveaux d'éclairement et bien sûr en prenant en compte la protection de la biodiversité.</p> <p>La finalisation du SCAL est ciblée à fin 2023 avec la production de cartes communales. Il est préconisé d'attendre cette échéance pour mesurer et définir ce qu'il faudrait intégrer en complément dans le SDAL communal.</p>	<p>Membres du comité Lumière : ne pas hésiter à adresser vos questions à porter à l’ordre du jour de la prochaine rencontre à <a href="mailto:isabelle.rouyer@ville-bruz.fr">isabelle.rouyer@ville-bruz.fr</a></p>

PROCHGAIN RENCONTRE PREVUE LE 12 OCTOBRE

21/06/2023